

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

16 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES

16.1 - Foncier : Acquisition d'un volume à Marengo

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Dans le cadre de la régularisation de la ZAC Marengo à Toulouse, le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a été sollicité par la société Oppidéa pour acquérir une fraction de tréfonds correspondant à l'emprise du passage de la ligne de métro sous l'ensemble immobilier Il Campo.

La société Oppidéa, aménageur de la ZAC Marengo, a réalisé les voies et les réseaux assurant la desserte de cette zone, les équipements publics de superstructure ainsi que l'aménagement des espaces publics.

Le volume de tréfonds destiné à être remis au SMTC apparaît dans l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier établi le 13 Février 2002.

Ce volume n° 1 concerne la parcelle cadastrée Toulouse Marengo AD 724 pour une surface de 521 m².

L'acquisition de ce bien est effectuée à l'euro symbolique.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

* *
*

Le Comité Syndical :

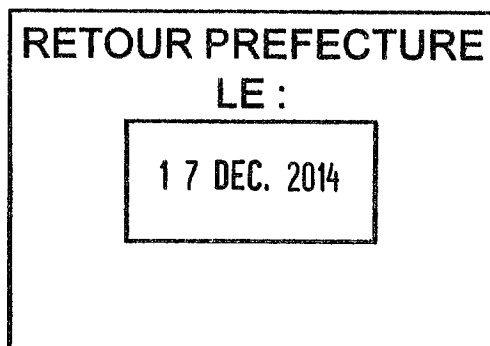
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition du volume n° 1 de tréfonds de la parcelle cadastrée Toulouse Marengo AD 724, pour une surface de 521 m², au prix d'un euro symbolique.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. LATTES', written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES